

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 NOVEMBRE 2008**

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick**

**En fonction : 15**

**Présents : 12**

**Absents excusés : 3 Mme CONTER Evelyne  
M. FREY Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur SPIRCKEL Patrick  
M. SANT Giorgio**

**Convocation envoyée le 3 novembre 2008**

**Secrétaire de séance : Madame NEVEUX Yolande**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2008**
- 2) TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2009**
- 3) CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE**
- 4) ENFOUISSEMENT DE DECHETS RADIOACTIFS**
- 5) ACHAT TESTS PSYCHOLOGIQUES**
- 6) SEJOUR ECOLE PRIMAIRE**
- 7) REMPLACEMENT VOLETS BOULANGERIE**
- 8) DIA**
- 9) REMBOURSEMENT FRAIS DE REFECTION APPARTEMENT**
- 10) ACHAT BUNGALOW BASE-BALL**
- 11) DIVERS**

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 OCTOBRE 2008**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2008. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu ainsi présenté sans modification.

**2) TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2009**

Le conseil municipal, après débat et sur proposition de Monsieur le Maire, décide le maintien des tarifs de 2008 pour 2009.

**Tarifs garderie 2009**

Quotient familial inférieur à 2 000 €uros :	1,20 €uros de l'heure
Quotient familial compris entre 2 000 €uros et 6 600 €uros :	1,30 €uros de l'heure
Quotient familial compris entre 6 601 €uros et 13 300 €uros :	1,40 €uros l'heure
Quotient familial supérieur à 13 300 €uros :	1,50 €uros l'heure

En cas de non divulgation du quotient familial: 1,50 €uros.

Les tickets repas sont fixés à 3 €uros et l'heure de garderie est payable séparément.

Heure de garderie après 18 h 30 : 3,15 €uros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs ainsi présentés. Charge Monsieur le Maire de son application et de l'information aux parents des enfants fréquentant la cantine-garderie.

**Tarifs salle des fêtes et petite salle mairie annexe**

Le conseil décide une augmentation de 3 % pour les habitants hors de la commune uniquement et le maintien des tarifs 2008 en 2009 pour les habitants de la commune. Le tableau des tarifs de location pour 2009 est le suivant :

		<b>Habitants hors de la commune</b>	<b>Habitants de la commune</b>
	Caution de la salle	600 €	600 €
<b>24 heures</b>	Petite salle	130 €	63 €
	Grande et petite salle	258 €	123 €
	Cuisine	102 €	84 €
<b>48 heures</b>	Petite salle	237 €	115 €
	Grande et petite salle	482 €	234 €
	Cuisine	102 €	84 €
<b>Vaisselle</b>	Service ordinaire	49 €	47 €
	Service cérémonie	97 €	94 €

## Location pour les habitants d'Argancy **uniquement**

### Vaisselle

#### Tarifs de location de la vaisselle

- Service ordinaire 180 couverts : 47 Euros
- Service de cérémonie 150 couverts : 94 Euros
- Service ordinaire 50 couverts : 27 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation et le tableau ainsi établi.

### Salle de Rugby

Pour la salle de la mairie annexe de Rugby, le tarif, accepté à l'unanimité, est identique à celui de la petite salle de la salle des fêtes soit :

- 24 heures 63 euros
- Pas de location au-delà de 24 heures

### Divers

Les chèques loisirs, existants en 2008, sont reconduits en 2009 ainsi que l'abonnement à la bibliothèque.

### **3) CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création du poste, à durée indéterminée, d'adjoint technique, 2<sup>ème</sup> classe, 13h/semaine.

Ce poste sera tenu par l'agent d'entretien dont le contrat, à durée déterminée, se termine le 24 novembre 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste à durée indéterminée.

### **4) ENFOUISSEMENT DE DECHETS RADIOACTIFS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de l'association « Réseau : sortir du nucléaire » :

En juin 2008, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a lancé un appel à candidature auprès de 3115 communes dans 20 départements, les incitant à se porter candidates avant le 31 octobre 2008 à l'implantation sur leur territoire d'un site d'enfouissement de déchets radioactifs « de faible activité à vie longue (FA-VL) ». Selon le calendrier officiel, trois sites devraient être retenus fin 2008 pour prospection. Le site définitif serait déterminé fin 2010.

Pour éviter toute surprise, l'association invite les conseils municipaux à prendre position et transmettre aux représentants de l'Etat leur décision.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de refuser toute possibilité d'enfouissement de déchets radioactifs sur le ban communal.

Charge Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Préfet cette décision.

#### **5) ACHAT TESTS PSYCHOLOGIQUES**

Lors de la réunion du Réseau Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) en Mairie de Maizières les Metz, le 15 octobre 2008, il a été proposé, aux représentants des communes invitées, l'achat de nouveaux supports pédagogiques relatifs aux tests psychologiques dispensés pour l'évaluation des enfants dans les écoles maternelles et primaires.

Coût des nouveaux tests : 2 500,00 €uros.

La répartition de cette dépense définit une participation pour la commune d'Argancy s'élevant à 181,10 €uros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette répartition de dépense et autorise Monsieur le Maire à payer cette somme de 181,10 €uros à qui de droit.

#### **6) SEJOUR ECOLE PRIMAIRE**

Madame la Directrice des écoles primaires d'Argancy soumet, au conseil municipal, le projet de séjour « en classes découvertes » de 4 jours aux abords des Châteaux de la Loire. Coût du séjour : 314,00 €uros par élève : 2 classes.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, une participation communale de 100,00 €uros par enfant.

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Madame la Directrice des écoles primaires d'Argancy et de payer cette participation quand la commande sera confirmée à l'organisme d'accueil du séjour.

#### **7) REMPLACEMENT VOLETS BOULANGERIE**

Les trois volets du local communal et commercial de la boulangerie sont bons à changer. Les dépenses de remise en état deviennent régulièrement obligatoires. Un volet à l'école primaire doit également être remplacé.

Monsieur le Maire estime le coût de ces remplacements à environ 5 000,00 €uros TTC et demande au conseil municipal de le mandater pour rechercher l'entreprise la mieux disante, de signer le marché et de régler cette facture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre positivement à la demande de Monsieur le Maire.

#### **8) DIA**

Le dossier présenté est renvoyé à la réunion du conseil municipal de décembre. Monsieur le Maire doit demander, au notaire demandeur, des renseignements d'identification de la parcelle concernée par cette DIA.

### **9) REMBOURSEMENT FRAIS DE REFECTION APPARTEMENT**

Le locataire de l'appartement, Monsieur DESBUREAUX Jérémy, sis à la Fermette, appartement n° 13, avait entrepris la réfection de cet appartement, à ses frais, après accord de Monsieur le Maire.

Le montant de la réfection s'élève à 610,94 €uros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rembourser ce locataire pour la totalité des travaux.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à rembourser les frais de réfection de l'appartement n° 13 au locataire qui a avancé le coût des travaux entrepris.

### **10) ACHAT BUNGALOW BASE-BALL**

L'Association du Base-Ball "les Bootleggers" sollicite le conseil municipal pour l'achat de deux bungalows pour agrandir les vestiaires existants :

Coût de l'opération :

- matériel : 2 000,00 euros TTC
- transport : 560,00 €uros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat et le transport des deux bungalows proposés.

Charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

### **11) DIVERS**

NEANT.

**Fin de la séance : 21 heures 30**